

Province de Liège

Commune de La Calamine

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'arrêté ministériel relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignées de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Puits Eyneburg » sis sur le territoire de La Calamine (catégorie B).

En vertu de l'article R.162 du Code de l'Eau – Article D.29-7 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement et D.29-8b du Décret du Parlement wallon du 31/05/2007, le Collège communal de La Calamine (à la demande de Madame la Ministre TELLIER) informe la population qu'une enquête publique est ouverte, relative au Projet d'arrêté ministériel (catégorie B) relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine détaillé ci-dessous :

| Commune | Nom de l'ouvrage | Code ouvrage | Parcelle cadastrée | | |
|----------------|-------------------------|---------------------|---------------------------|---------|----------|
| La Calamine | Puits Eyneburg | 43/2/1/020 | Div. 3 | Sect. C | Nr. 57 A |

| Date de l'affichage | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être envoyées à |
|----------------------------|--------------------------------------|---|--|
| 06/05/2022 | 16/05/2022 | Administration communale de La Calamine – service environnement 15/06/2022 à 11H00 | Administration communale de La Calamine – Service environnement – Günther HAVENITH Rue de l'Eglise, 31 4720 La Calamine Guenther.havenith@kelmis.be |

Le dossier est consultable à l'Administration communale de La Calamine – Service environnement - rue de l'Eglise, 31 à partir de la date de début jusqu'à la fin de l'enquête publique et ce uniquement sur rendez-vous auprès du service environnement (087/36.98.37 – guenther.havenith@kelmis.be)

Vos observations écrites peuvent être transmises, au plus tard pour le dernier jour de l'enquête au Service environnement de l'administration communale de La Calamine – rue de l'Eglise, 31 à 4720 la Calamine ou par mail à guenther.havenith@kelmis.be

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (cfr. ci-dessus).

La Calamine, le 3 mai 2022,

Pour le Collège communal,

Le Directeur général ff.,

signé

Yves KEVER

Le Bourgmestre,

signé

Luc FRANK